



Le 6 février 2024

MRC Drummond  
436, rue Lindsay  
Drummondville, QC  
J2B 1G6

Vous trouverez sous pli la résolution sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.

Isabelle Dumont  
Directrice générale, greffière - trésorière, g.m.a., niv. 1

CC : Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Copie de résolution 2024-46

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

À une séance ordinaire du conseil municipal le 5 février 2024 à 20h00, situé au 541, rue Notre-Dame.

Sont présents :  
M. Marcel Bergeron, conseiller, siège no.1  
Mme Manon Blanchette, conseillère, siège no.2  
M. Gérard Martin, conseiller, siège no.3  
M. Vincent Grandmont, conseiller, siège no.4  
M. Pierre Généreux, conseiller, siège no.5  
M. Guy Bournival, conseiller, siège no.6

Formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Jutras, maire. Madame Isabelle Dumont, directrice générale et greffière-trésorière gma niv.1, est également présente.

***À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, le maire ne participe pas au vote sur une proposition***

***Les personnes présentes comprennent que les séances sont enregistrées et diffusées et que le fait de s'exprimer en séance publique, elles renoncent à la confidentialité***

**10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**E) ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA COP15**

Considérant l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

Considérant les objectifs de conservation de 30% du territoire québécois en 2030;

Considérant que les villes et MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

Considérant que la MRC assume un rôle de leadership au Centre-du-Québec dans la mise en oeuvre des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHNN);

Considérant que la MRC de Drummond a adopté la version finale de son PRMHNN le 11 octobre 2023 ayant pour objectif la conservation de 40% de son territoire en milieux humides, hydriques et naturels d'ici 2032;

Considérant que la MRC de Drummond a adopté une prévision budgétaire de 109 500\$ pour la mise en oeuvre de son PRMHHN en 2024;

Il est proposé par Mme Manon Blanchette, appuyé par M. Vincent Grandmont et résolu que la MRC de Drummond s'engage à

Poursuivre la mise en oeuvre de son PRMHHN afin d'atteindre son objectif de conservation de 40% d'ici 2032;

Poursuivre son engagement en tant que leader au Centre-du-Québec dans la mise en oeuvre des PRMHHN, en collaboration avec les MRC d'Arthabaska, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska;

Donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;

Soutenir les projets de conservation sur son territoire afin de contribuer à l'objectif qu'elle s'est fixé de conserver 40% du territoire en milieux humides, hydriques et naturels;

Soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30% de protection d'ici 2030;

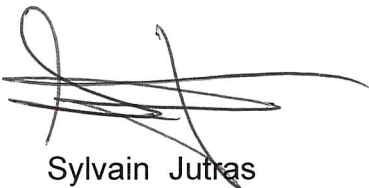
Favoriser un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en appuyant les projets de lutte et en misant sur la sensibilisation;

Prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour les citoyens.


**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

Vraie copie certifiée

Ce 6 février 2024



Sylvain Jutras  
maire



Isabelle Dumont  
directrice générale et greffière-trésorière gma  
niv.1